



Evaluation Rapide de Protection des Personnes déplacées internes de la Commune de Banikane, Cercle de Gourma Rharous, Région de Tombouctou

<p>Carte de la zone de l'ERP : </p> <p>Garbeye : 16.97437, -1.75844</p> <p>Kel Intechaq : 16.98558, -1.74261</p> <p>Téwarwart : 17.019309, -1.750744</p> <p>Karsakarsa : 16.944702, -1.783742</p> <p>Kel Ouli Est : 16.981162, -1.720105</p>	Dernière mise à jour	23 août 2022
	Dates de l'ERP	Du 25 Juillet au 5 Aout 2022
	Localités affectées	<p>Sites de départ : villages de Tinatadeini, Emassekane, In Alata, Tin Alada dans les communes de Rharous, et Ouinerden, cercle de Gourma Rharous, région de Tombouctou.</p> <p>Sites d'accueil : Garbeye, Kel Intechaq, Tewarwart, Karsakarsa et Kel Ouli Est commune de Banikane, cercle de Gourma Rharous, région de Tombouctou.</p>
	Populations affectées	<p>L'évaluation a permis d'identifier 337 ménages soit 1875 personnes réparties sur les cinq sites comme suit :</p> <p>Garbeye : 52 ménages dont 364 personnes (110 femmes, 90 hommes, 62 garçons, 101 filles et 1 homme âgé) ;</p> <p>Kel Intechaq : 83 ménages dont 415 personnes (103 femmes, 89 hommes, 95 garçons, 124 filles, 2 personnes âgées dont une femme et 2 hommes avec handicap) ;</p> <p>Tewarwart : 62 ménages dont 330 personnes (95 femmes, 81 hommes, 88 garçons, 61 filles et 5 personnes âgées dont 2 femmes et 3 hommes) ;</p> <p>Karsakarsa : 85 ménages dont 425 personnes (132 femmes, 103 hommes, 87 garçons, 100 filles, 1 personne âgée et 2 personnes avec handicap physique) ;</p> <p>Kel Ouli Est : 55 ménages dont 341 personnes (81 femmes, 84 hommes, 83 garçons, 79 filles, 12 personnes âgées et 2 personnes avec handicap).</p>
	Déclencheur de l'ERP	Courant les mois de juin et de juillet 2022, les affrontements entre groupes armés rivaux sont devenus récurrents dans la zone de Gourma Rharous vers la frontière du Burkina. La présence des groupes armés se fait ressentir sur les populations par des menaces, des attaques et les pillages de leurs biens (animaux et matériels). En plus, durant la même période, les frappes aériennes étaient devenues fréquentes dans les villages de Tintadeini, Emassekane, In Alata, et Tin Alada . À la suite de ces évènements, les populations qui ne se sentaient plus en sécurité, ont jugé nécessaire de quitter leurs villages d'origine pour une zone plus paisible. Ainsi du 10 au 31 Juillet, un mouvement de population a été constaté dans la commune de Banikane notamment sur la rive gauche du fleuve Niger. Après vérification des premières informations recueillies auprès des leaders communautaires et des volontaires de l'ONG locale AVS (Association Vivre au Sahel) sur la présence des Personnes déplacées internes

	<p>dans la commune de Banikane. L'Association Vivre au Sahel (AVS) à travers son sous bureau de Rharous et l'Association Malienne pour la Survie au Sahel (AMSS) à travers l'équipe du projet de Protection à base Communautaire (PBC) sur financement du HCR ont conduit du 25 juillet au 05 août 2022, une évaluation rapide de protection dans 5 sites de Personnes déplacées internes de la commune de Banikane afin de faire le point sur la situation globale des besoins liés à la protection des ménages. Les résultats de cette évaluation permettront aux acteurs humanitaires d'apporter des réponses rapides et inclusives aux besoins prioritaires de protection des Personnes déplacées.</p>
Méthodologie	<p>La première étape a consisté à la prise de contact avec les autorités communales et les responsables communautaires sur le terrain, suivie de la visite de terrain sur les différents sites des Personnes déplacées internes. La méthodologie utilisée a pris en compte les différents outils développés par le cluster Protection pour la réalisation des ERP. Il s'agit de la fiche d'observation, du guide d'entretien avec des informateurs clés et du guide de discussion de groupe dirigée. Au total, 5 fiches d'observations ont été renseignées ; 10 interviews d'informateurs clés ont été réalisées qui sont principalement constitués d'hommes, de femmes, de jeunes filles et jeunes garçons repartis sur les 5 sites comme suit :</p> <p>Garbeye : 02 informateurs clés dont une femme,</p> <p>Kel Intechaq : 03 dont une femme et un jeune garçon,</p> <p>Téwarwart : 02 hommes dont un jeune,</p> <p>Karsa Karsa : 02 hommes dont un jeune</p> <p>Kel Ouli Est : deux informateurs clés dont une femme.</p> <p>L'évaluation a concerné cinq sites relativement proches les uns des autres. Compte tenu des risques liés au contexte sécuritaire, les équipes étaient basées sur le site de Kel intéchaq qui se situe à des distances relativement identiques par rapport aux autres sites : Téwarwart : 4 km côté Nord, Kel Ouli : 3 km coté sud-Est, Garbeye : 2 km sud-Ouest et Karsa Karsa : 6 km sud-ouest.</p> <p>Les focus groups se sont focalisés pour la collecte qualitative des données sur un nombre limité de questions liées à la protection générale. Pour avoir des discussions ouvertes et représentatives les équipes chargées de l'ERP ont mis en place 15 groupes de discussion dirigées en fonction du contexte de chaque site : Kel Intéchaq : 04 focus groups (hommes de 26 à 60 ans, femmes de 18 à 35 ans et de 36 à 60 ans et les jeunes de 18 à 25 ans) ; Téwarwart : 03 focus groups (hommes de 26 à 60 ans, femmes de 36 à 60 ans et les jeunes de 18 à 25 ans) ; Kel Ouli : 02 focus groups (hommes de 30 à 60 ans, femmes de 36 à 60 ans) ; Garbeye : 02 focus groups (hommes de 40 à 65 ans, femmes de 36 à 60 ans) ; Karsakarsa : 03 focus groups (hommes de 26 à 60 ans, femmes de 36 à 60 ans et les jeunes de 18 à 25 ans).</p> <p>L'équipe chargée de conduire l'évaluation était composée de :</p> <p><u>Pour AVS</u> : trois agents de protection dont un assistant social, le chef de base AVS Rharous et un volontaire.</p>

	<p>Pour AMSS : trois agents du projet « Protection à base communautaire » (PBC) UNHCR/AMSS dont une infirmière obstétricienne, une assistante psychosociale et un travailleur social/chef d'équipe.</p> <p>Des réunions de coordination et de débriefing se tenaient tous les matins et les après-midis pour veiller à la conformité des standards de protection, aux principes humanitaires et au respect du principe « NE PAS NUIRE ».</p> <p>L'organisation du travail a pris en compte les positions géographiques et des distances par rapport au site d'installation des équipes (Kel Intéchaq). Pour optimiser le travail, les équipes ont été réparties comme suit :</p> <p>L'équipe 1 : composée de l'assistant social AVS, d'un volontaire AVS, d'une infirmière obstétricienne s'était rendue à Garbeye et Karsakarsa.</p> <p>L'équipe 2 : composée du chef de base AVS et d'une assistante psychosociale et d'un travailleur social s'était rendue à Téwarwart, site de Kel Ouli et de Kel intéchaq.</p>					
Résumé des problèmes de protection rapportés	<table border="1"> <tr> <td>Présence d'enfants séparés</td><td>Faible présence des services sociaux de base</td><td>Risques de VBG pour les Femmes et enfants dans les sites d'accueil</td><td>Détresse psychologique</td><td>Présence d'enfants suspectés d'association aux groupes armés</td></tr> </table>	Présence d'enfants séparés	Faible présence des services sociaux de base	Risques de VBG pour les Femmes et enfants dans les sites d'accueil	Détresse psychologique	Présence d'enfants suspectés d'association aux groupes armés
Présence d'enfants séparés	Faible présence des services sociaux de base	Risques de VBG pour les Femmes et enfants dans les sites d'accueil	Détresse psychologique	Présence d'enfants suspectés d'association aux groupes armés		
Résumé de la situation de protection et recommandations au Cluster Protection	<p>Les communautés hôtes ont accepté d'accueillir les personnes déplacées qui étaient en détresse car bouleversées par des évènements d'une extrême violence (combats, pose d'engins explosifs improvisés). Sur les sites d'accueil, les Personnes déplacées internes manifestent des agissements anormaux face à des détonations ou des rumeurs faisant allusion à l'arrivée des groupes armés par des réactions de psychose. Les Personnes déplacées étaient à la recherche de survie dans des zones où les populations hôtes ont consacré de leur temps pour leur apporter un soutien moral.</p> <p style="text-align: center;">Recommandations au Cluster Protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire un plaidoyer auprès des acteurs qui disposent de programmes dans la zone afin d'orienter des réponses aux besoins prioritaires des Personnes déplacées internes et des communautés hôtes ; • Créer des conditions nécessaires pour prévenir les violences basées sur le genre (VBG) dans les sites d'accueil et améliorer la prise en charge des cas de VBG ; • Faire un plaidoyer auprès des acteurs de l'éducation pour scolariser les enfants en rupture scolaire et en âge de l'être ; • Renforcer la prise en charge médicale des cas de protection et des personnes à besoins spécifiques à travers le déploiement d'une clinique mobile 					
Sévérité de la situation	1	2	3	4		
				5		

Thème de Protection	Résultat	Commentaires	Recommandations (à lister par ordre prioritaire)
Sécurité et protection générale		<p>La zone des trois frontières (Mali, Burkina Faso, et le Niger) connaît ces dernières années de violents affrontements entre d'une part les Groupes armés non étatiques (GANE) et les forces de défense et de sécurité et d'autre part entre des Groupes armés non étatiques rivaux qui revendiqueraient chacun le territoire. Ces combats provoqueraient une psychose généralisée des civils qui fuiraient pour se mettre à l'abri. Les incidents et les violations des droits humains sont récurrents. Il s'agirait entre autres de la pose d'engins explosifs improvisés, des restrictions des libertés, des enlèvements de civils, du vol de bétail, des meurtres, des extorsions, de l'utilisation d'enfants par les groupes armés et du mariage d'enfants. Ces incidents de protection auraient atteint un niveau critique pour les populations qui se sentiraient de moins en moins en sécurité. Tous les mouvements vers les points d'eau, les ressources naturelles et l'accès aux marchés hebdomadaires constituerait des lieux d'exposition à des risques de protection. Les populations traumatisées par cette insécurité n'auraient pas eu d'autre choix que de quitter pour se mettre à l'abri. Ces déplacements se seraient passés dans des conditions difficiles où les Personnes ont dû fuir en abandonnant tout sur place. La saison d'hivernage a considérablement impacté les Personnes déplacées au cours du déplacement avec des cas de maladies chez les enfants, les femmes et les personnes âgées.</p>	<p>Aux autorités administratives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le dispositif sécuritaire pour permettre aux civils de vaquer à leurs occupations. • Sécuriser d'avantage les marchés hebdomadaires pour que les civils puissent s'approvisionnement en produit de première nécessité. <p>Aux acteurs humanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter des séances de soutien mental et psychosocial aux personnes déplacées. <p>Aux acteurs de la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter une prise en charge en soin de santé et holistiques des personnes malades.
Mouvement de population		<p>Les sites de départ sont situés dans les communes de Rharous et Ouinerden. Le déplacement est d'ordre préventif pour éviter d'être pris au piège lors des éventuelles attaques. La durée du séjour est indéterminée car elle dépendra du retour de la stabilité dans le lieu d'origine. Les ménages sont essentiellement composés de Tamasheks blancs et noirs qui vivent en parfaite harmonie. La seule assistance et protection dont bénéficient ces ménages est celle de la communauté hôte qui elle-même est vulnérable, ne pourra donc l'apporter que pour un court terme. Les premières informations recueillies sur le terrain à travers les échanges avec les responsables de sites et les enquêtes focus groups ont permis de confirmer que ces populations majoritairement des éleveurs Touaregs ont quitté le Gourma (sites de départ).</p>	<p>A la commission mouvement de population (CMP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire l'enregistrement et le profilage de ces personnes déplacées internes

Cohésion sociale		Les informateurs clés ne rapportent aucun problème pouvant mettre en péril la coexistence pacifique entre les communautés hôtes et les déplacés internes. Au cours des interactions des focus groups, les femmes leaders déclarent que les Personnes déplacées internes sont les bienvenus. Elles bénéficient de tout le soutien des communautés hôtes et participent à la vie des communautés d'accueils.	Aux acteurs de la protection : <ul style="list-style-type: none"> Faire le suivi avec la Mairie de Banikane en vue de s'assurer de la fonctionnalité du comité communal d'appui à la réconciliation
Protection de l'enfance		<p>L'évaluation a permis d'identifier 880 enfants PDIs répartis sur les cinq sites d'accueil.</p> <p>De 0 à 5 ans : 288 enfants</p> <p>De 6 à 13 ans 325 enfants</p> <p>De 14 à 17 ans 267 enfants</p> <p>Les informateurs clés déclarent que 19% des enfants fréquentaient l'école avant le déplacement. Ce pourcentage est bas dans la mesure où on compte un nombre important d'enfants parmi ces Personnes déplacées internes. Cependant cela peut s'expliquer par l'insécurité qui résidait sur les sites de départ qui ne favorisait pas la fréquentation de l'école.</p> <p>En plus, seulement 11% des enfants enquêtés ont un acte de naissance et 32 enfants ont été déclarés par les informateurs clés comme enfants séparés.</p> <p>22% des enfants de 0 à 5 ans soit 63 enfants sont malades selon les parents.</p>	Aux acteurs de l'éducation : <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des centres d'apprentissage accélérés pour permettre aux enfants déscolarisés de reprendre les cours Aux acteurs de la Protection de l'enfance : <ul style="list-style-type: none"> Recenser et apporter un appui en actes de naissance pour les enfants non déclarés à la naissance ; Identifier les enfants séparés pour apporter un soutien psychosocial et procéder à la réunification familiale ; Aux acteurs de la santé/ VBG : <ul style="list-style-type: none"> Déployer une clinique mobile et identifier les malades pour apporter des soins adéquats.
Violences basées sur le genre		Sur les sites enquêtés, aucun cas de VBG n'a été signalé. Cependant la menace reste car les femmes et les enfants sont les catégories les plus représentées parmi les Personnes déplacées internes. Avec des conditions de vie inadaptées, 100% de ménages enquêtés disent ne pas savoir où se référer en cas violence basée sur le genre. Il ressort des discussions des focus groups qu'il y a 54 femmes cheffes de ménages sur les cinq sites de l'ERP. Les hommes et les femmes utilisent les mêmes toilettes sans mesure de protection telles que les clés à la porte	Aux acteurs de VBG : <ul style="list-style-type: none"> Organiser des séances de sensibilisation sur les VBG et sur le circuit des services de référence des cas.
Personnes à besoins spécifiques		L'évaluation de protection a permis d'identifier 21 personnes âgées, 6 personnes avec handicap physique, 32 enfants séparés et 63 enfants malades en besoins urgents de soins.	Aux acteurs humanitaires : <ul style="list-style-type: none"> Apporter une prise en charge holistique pour les personnes à besoins spécifiques

Lutte anti-mine		Les informateurs clés déclarent qu'aucune victime de mine, EEI ou REG n'aurait été enregistrée dans les sites d'accueil. Par ailleurs, sur les sites, les Personnes déplacées internes ont manifesté leur crainte des engins explosifs improvisés dans une zone où la pose de ces engins est courante à tel point que les routes principales ou les zones dans lesquelles un EEI avait explosé par le passé sont évités par les déplacés et les communautés hôtes.	Aux acteurs de la lutte anti-mines : <ul style="list-style-type: none">Conduire une séance de sensibilisation des communautés déplacées et hôtes sur l'éducation aux risques des mines et REG
Logement, terre, propriété et ressources naturelles		100% des informateurs clés déclarent que les déplacés vivent sous des cabanes ou huttes dont 90% sont très dégradés. A noter également que 100% de ces personnes sont dans un besoin de couvertures, de supports de couchage. Les informateurs clés déclarent que les déplacés ont accès aux ressources naturelles au même titre que les communautés hôtes. Les informateurs clés déclarent que les Personnes déplacées internes n'ont apporté aucun document de propriété foncière.	Aux acteurs LTPRN : <ul style="list-style-type: none">Sensibiliser les communautés d'accueil sur l'accès à la terre pour les femmes cheffes de ménages ; Aux acteurs Abris/ BNA : <ul style="list-style-type: none">Apporter des kits NFI et des bâches pour les PDIs ;
Accès aux services de base		<p>Sur l'ensemble des 5 sites, il est observé un manque d'eau potable dans 4 sites à savoir Karsa Karsa, Kel Intechaq, Garbeye et Kel Ouli Est. Sur le cinquième site, les points d'eau les plus proches sont dans les villages environnants à quelques kilomètres et sont généralement des puits traditionnels non protégés et ouverts et exposés à des conditions d'hygiène douteuses. Selon les informateurs clés sur l'ensemble des déplacés, 81% s'approvisionnent en eaux des puits non protégés ou du fleuve à proximité. Ces eaux sont généralement partagées avec les animaux ce qui représente des risques de contamination. Seulement 8% des déplacés ont accès à l'eau potable. Aucun des ménages n'utilise de traitement d'eau avec l'aquatab ou l'eau de javel pour limiter les risques de contamination.</p> <p>Il ressort des discussions dirigées le manque de latrines sur les sites. Seulement 14% des ménages utilisent les latrines pour les besoins naturels et surtout dans le site Karsa karsa. Ces latrines sont construites traditionnellement sans toit. En plus, le minimum de personnes utilisant ces toilettes est de 8 personnes. Sur les autres sites, les défécations se font à l'air libre dans la brousse ou auprès des mares.</p> <p>La totalité des ménages enquêtés disent ne pas avoir de ressources financières et sont à la recherche de travaux journaliers pour subvenir à leur besoins et 91% d'entre eux sont en rupture de stocks</p>	Aux acteurs du cluster Eau, Hygiène et Assainissement : <ul style="list-style-type: none">Doter les sites des fontaines d'eau potable et des latrines qui respectent les règles d'hygiène et de sécurité ; Aux acteurs du cluster sécurité alimentaire : <ul style="list-style-type: none">Apporter un appui en vivres pour les PDI et les communautés hôtes ; Aux acteurs de la santé : <ul style="list-style-type: none">Doter les PDI des moustiquaires pour limiter les risques de maladie pour les enfants et les femmes ; Aux acteurs de la documentation civile : <ul style="list-style-type: none">Assister en documentation les chefs de ménages sans cartes d'identité

		alimentaires surtout avec la cherté de la vie selon eux liée en partie à la crise économique mondiale occasionnée par la Guerre en Ukraine. L'assistance en nourriture est le premier des besoins prioritaires exprimés par les PDI. Seulement 8% des chefs de ménages enquêtés ont une pièce d'identité.	
Impact du COVID-19 sur la protection		Concernant la situation COVID-19 sur les sites, 91% des ménages connaissent la maladie. Cependant 61% de ces ménages n'ont aucune idée des mesures à adopter pour éviter la maladie expliquant ainsi le manque d'application des mesures barrières sur les sites.	